

Briefing Politique

PROJET DE DOCUMENT SUR LES ATTENTES DE LA COP 21 DE PARIS



© JURGEN FREUND / WWF

La conférence de l'ONU sur le changement climatique de 2015 qui se tiendra à Paris (COP21) est un moment charnière. Les États se sont fixé comme date limite décembre 2015 pour s'accorder sur un nouveau régime climat pour la période après 2020.

INTRODUCTION

La conférence de l'ONU sur le changement climatique de 2015 qui se tiendra à Paris (COP21) est un moment charnière. Les États se sont fixé comme date limite décembre 2015 pour s'accorder sur un nouveau régime climat pour la période après 2020. Cet accord doit donner au monde la possibilité d'éviter de dangereuses augmentations de la température. Un tel accord doit être juste, ambitieux et transformateur. En même temps, la COP21 offre la possibilité de faire montre des efforts que les pays, le secteur privé et la société civile ont consentis pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer le passage à l'échelle supérieure de ces actions.

Le rôle du secteur de l'utilisation des terres, et du secteur forestier en particulier, est important aussi bien pour l'accord post-2020 que pour les actions nécessaires dans l'immédiat afin d'éviter un changement climatique catastrophique. La REDD+, ainsi que d'autres approches politiques tels que l'atténuation et l'adaptation conjointes, peuvent contribuer de manière considérable à la réduction des émissions et au soutien du développement durable, à l'établissement de moyens de subsistance résilients et à la protection de la biodiversité et d'autres services écologiques.

CONTEXTE, POURQUOI EST-CE QUE LE SECTEUR DE L'UTILISATION DES TERRES EST TELLEMENT IMPORTANT ?

Le secteur de l'utilisation des terres, y compris les terres forestières et agricoles, est essentiel pour l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique. Environ 25 % de toutes les émissions au monde proviennent de l'agriculture, de la foresterie et d'autres utilisations des terres (AFOLU),¹ cela en fait la source la plus importante d'émissions derrière le secteur énergétique. Environ la moitié de ces émissions proviennent de la déforestation et de la dégradation de la forêt et l'autre moitié des activités agricoles. Dans bon nombre de pays agricoles, l'AFOLU est la principale source d'émissions. Le GIEC indique que le secteur de l'utilisation des terres pourrait représenter 20 à 60 % de l'atténuation cumulative d'ici 2030. Sans action dans le secteur de l'utilisation des terres, il sera impossible de maintenir l'augmentation de la température sous la barre de 1,5/2 degrés Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels.

Les mesures d'atténuation dans le secteur de l'utilisation des terres peut également aider les pays à s'adapter au changement climatique. Par exemple, la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes, tels que les forêts et les mangroves, ne permettent pas uniquement de réduire les émissions, elles permettent également de créer des modes de subsistance

¹ GIEC. 2014. Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU). www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter11.pdf

UN RÉGIME CLIMATIQUE EFFICACE DOIT INCLURE LE SECTEUR DE LA FORÊT ET DES TERRES. L'ACCORD ADOPTÉ À PARIS DOIT LE RECONNAÎTRE.

résilients et d'aider les populations et la nature à s'adapter aux impacts du changements, le tout de manière économique.

Le secteur de l'utilisation des terres est extrêmement important pour les populations: 70 % des personnes les plus pauvres au monde dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, alors que 1,6 milliards de personnes dépendent des forêts pour leur alimentation, leur approvisionnement en eau, leur carburant, leurs médicaments, leurs traditions culturelles et leurs modes de subsistance. Les forêts, particulièrement dans les zones tropicales, soutiennent également 80 % de la biodiversité terrestre. Toutefois, près d'un quart des terres agricoles au monde sont gravement dégradées,² 129 millions d'hectares de forêts ont été perdus depuis 1990 et la FAO indique que la destruction se poursuit au rythme approximatif de 8,8 millions d'hectare par an³, souvent avec des impacts dévastateurs sur les communautés et les peuples autochtones.

Un régime climat efficace doit inclure le secteur forestier et d'utilisation des terres. L'accord qui sera adopté à Paris doit prendre cela en compte, avec une approche simple, souple et transparente qui fait la promotion de réductions d'émissions ambitieuses et saines pour l'environnement tout en protégeant la biodiversité et les droits des personnes. Les négociations continuent de souligner la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et de reconnaître les impacts économiques connexes des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le secteur d'utilisation des terres.

NOUVEAU RÉGIME CLIMAT, ACTIONS POST-2020

LE SECTEUR DE L'UTILISATION DES TERRES DANS L'ACCORD SUR LE CLIMAT

Le WWF lance un appel pour l'inclusion du secteur de l'utilisation des terres dans l'accord de Paris d'une manière qui reconnaisse son importance dans le cycle carbone mondial et le rôle essentiel qu'il peut jouer pour éviter un changement

climatique dangereux. Le texte de l'accord doit offrir des incitations et maximiser les débouchés pour tous les pays, afin d'assurer que l'utilisation pérennes des terres soit intégrée à la voie qui les mène vers des économies intelligentes sur le plan climatique. Il doit soutenir un niveau élevé d'ambition pour la réduction des émissions et la conservation et amélioration des stocks de carbone dans le secteur de l'utilisation des terres.

Pour que les pays puissent avoir un impact réel et positif sur le climat par le biais de mesures d'atténuation dans le secteur de l'utilisation des terres, ils doivent tous « prendre en compte ce que l'atmosphère voit ». Cette prise en compte doit être exhaustive et complète, aussi bien avec les puits de carbone qu'avec les sources. Le nouvel accord climat doit prévoir un cadre qui encourage les Parties à agir dans le secteur de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs contributions d'atténuation déterminées au niveau national.

Ainsi, le WWF demande que soit créées des règles de reddition de comptes concernant les terres pour les activités du secteur de l'utilisation des terres (qui couvrent les utilisations agricoles, forestières et autres pertinentes ou AFOLU) afin d'améliorer et de faciliter une reddition de comptes exhaustifs, complets et comparables. Parmi les outils pertinents, on compte les directives du GIEC de 2006 et les règles de la Convention, qui se base sur un système foncier de reporting, qui doivent également être appliqués à la reddition de compte. Les décisions prises à Paris doivent inclure une feuille de route claire pour ce faire.

Texte de l'accord actuel

Le WWF se félicite des références aux caractéristiques spéciales du secteur d'utilisation des terres dans les différentes parties de la dernière version en date du texte, y compris le Préambule, nous soutenons vivement le maintien de ces références dans la section portant sur l'atténuation et des références sur l'assurance d'une reddition de comptes transparente pour les contributions au

² *The New Climate Economy. 2014. Land Use: Protecting Food, Forests and People. <http://2014.newclimateeconomy.report/land-use>*

³ *FAO, Global Forest Resources Assessment 2015*

secteur de l'utilisation des terres. En ce sens, le WWF soutient la notion sous-jacente que l'on retrouve dans plusieurs options au sein de l'Article 3 concernant la nécessité d'un ensemble de principes pour orienter et évaluer la reddition de comptes des pays en matière de sources et de réduction.⁴ En outre, les décisions de la COP à Paris doivent inclure un mandat permettant de démarrer le travail sur le cadre de transition vers un cadre de reddition de comptes commun dans le secteur de l'utilisation des terres.⁵

Le WWF demande que les Parties conservent ces références aux principes qui doivent encadrer les mesures climat dans le secteur de l'utilisation des terres afin d'assurer plus de transparence et d'exhaustivité. La COP doit également approuver une décision qui crée un processus pour le développement de règles complètes et d'une orientation pour la reddition de comptes du secteur d'utilisation des terres.

LA REDD+ ET LES FORÊTS DANS LE NOUVEL ACCORD CLIMAT

Les forêts, particulièrement les forêts tropicales, jouent un rôle essentiel dans la protection contre le changement climatique. En somme, la déforestation et la dégradation des forêts tropicales représentent entre 14 et 21 % de toutes les émissions de carbone causées par l'homme, alors que l'absorption du CO₂ dans les forêts tropicales primaires et en rétablissement offrent 10 à 15 % du potentiel d'atténuation du carbone.⁶ Ces chiffres n'incluent pas le potentiel d'atténuation des mangroves et des tourbières.

La REDD+ offre une solution permettant d'aborder les causes des pertes forestières dans les pays en développement. Le cadre, créé sous l'égide de la CCNUCC, offre des incitations financières aux pays au développement souhaitant réduire les émissions causées par la déforestation et la dégradation de la forêt (REDD) ainsi que conserver et améliorer leurs stocks carbone et gérer de manière durable leurs forêts (le + dans REDD+).

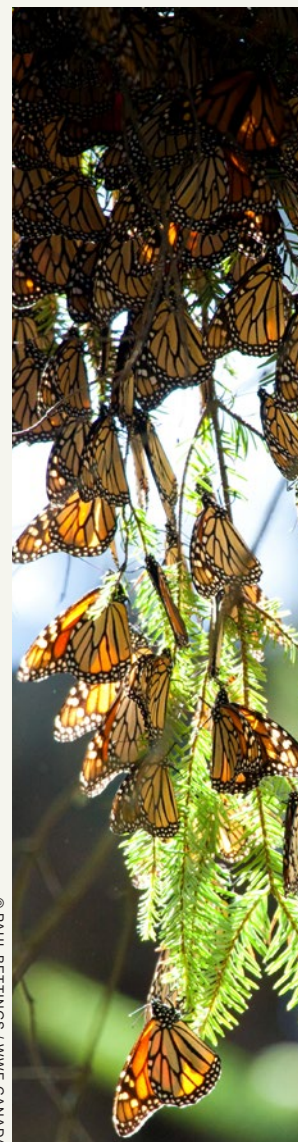
Les négociations techniques ont pris fin et plus de 50 pays en développement de par le monde ont fait des progrès importants dans la conception de leurs stratégies et plans d'action REDD+. L'étape suivante consiste à soutenir leur mise en œuvre au niveau national et à catalyser les actions à grande échelle, cela exige un engagement politique de la part des pays qui comptent des forêts tropicales et un soutien financier à long terme de la part des pays donateurs.

Le potentiel d'atténuation des émissions de la REDD+ est important. Elle peut jouer un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de la Déclaration de New York sur les forêts qui consiste à mettre fin aux pertes forestières d'ici 2030 et de restaurer 350 millions d'hectares. L'atteinte de ces buts éliminera environ entre 4,5 et 8,8 millions de tonnes de CO₂ par an d'ici 2030⁷ se solderait par davantage d'économies d'émissions immédiates, bien qu'il soit nécessaire d'agir avec urgence pour mettre fin à la déforestation d'ici 2020, comme le stipule le but 15.2 des Objectifs de développement durable.

Pour que la REDD+ se concrétise sur le terrain, il est essentiel d'envoyer des signaux forts et positifs aussi bien dans le texte de l'accord que par le biais d'actions sur lesquelles les pays se seront accordés d'ici 2020. Une mention explicite de la REDD+ dans l'accord sur le climat réaffirmera l'engagement des pays consistant à faire de cette approche un succès sur le long terme, contribuant ainsi de manière importante au passage des économies en développement à des voies de développement pauvres en carbone.

Texte de l'accord actuel

Le texte de l'accord actuel inclut plusieurs références à la REDD+ dans son Préambule, ainsi que dans la section portant sur l'Atténuation. Bien que ces références aient été vivement soutenues et appuyées par bon nombre de pays en développement, le libellé est toujours entre crochets et sera négocié à Paris.



© PAUL BETTINGS / WWF-CANADA

⁴ Cf. Paragraphe 37 du texte de la Décision (Version datée du 10 nov. 2015) qui fait référence à l'Art. 3 paragraphe 10.

⁵ Cf. Art. 3 paragraphe 10 Option 2 du texte de l'Accord (Version datée du 10 nov 2015) qui comprend le mandat en question

⁶ International Sustainability Unit. 2015. Tropical Forests: A Review. www.pcfisu.org/wp-content/uploads/2015/04/Princes-Charities-International-Sustainability-Unit-Tropical-Forests-A-Review.pdf (this percentage is in relation to carbon emissions only.)

⁷ Wolosin, M. 2014. Quantifying the Benefits of the New York Declaration on Forests. www.climateadvisers.com/quantifying-the-benefits-of-the-new-york-declaration-on-forests



© ADRIANO GAMBARINI / WWF-BRAZIL

Le WWF demande à toutes les Parties d'envoyer un signal politique fort et de s'engager à ce que la REDD+ fonctionne en reconnaissant tous les progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre de la CCNUCC et en mettant l'accent dessus, y compris le Cadre de Varsovie pour la REDD+, en particulier la section sur le Financement. Pour bon nombre de pays en développement, une référence à la REDD+ dans l'accord est essentiel pour que les messages qui conviennent soient envoyés aux dirigeants politiques et aux pays donateurs afin d'assurer l'efficacité à long terme de la REDD+ dans la période post-2020.

LE PLAN D' ACTIONS AUJOURD'HUI, ACTIONS PRÉ-2020

Le WWF pense qu'un accord fort universellement contraignant est essentiel pour cadrer l'action internationale en matière de changement climatique pour la période post-2020. Toutefois, les scientifiques s'accordent à dire que pour éviter une augmentation catastrophique des températures dans le monde, les émissions de gaz à effet de serre doivent atteindre leur paroxysme avant 2020. Les actions peuvent et doivent être accélérées et passer à l'échelle supérieure dès maintenant.

Les activités dans le secteur forestier peuvent contribuer de manière considérable à combler la lacune d'une gigatonne entre les actions d'atténuation sur lesquelles les pays se sont engagés ou qui sont actuellement en cours et ce que les données scientifiques indiquent comme étant nécessaire, et ce à un coût inférieur à celui des activités équivalentes dans les autres secteurs. Les efforts nationaux continus dans ce secteur peuvent être amplifiés par le biais d'un soutien international (par exemple, par le biais de la REDD+) avec des réductions annuelles potentielles d'émissions de 1,3 à 4,2 Gt de CO₂ en foresterie d'ici 2020.⁸ Le WWF veut voir que les pays prennent en charge de manière efficace les causes des pertes forestières, en tendant vers la déforestation et la dégradation de la forêt nulles d'ici 2020, objectif que l'on retrouve

dans les Objectifs de développement durable et qui est soutenu par bon nombre de grandes sociétés et d'institutions financières.

Les forêts sont l'un des piliers du Plan d'actions Lima-Paris, qui cherche à catalyser les actions ambitieuses en matière de lutte contre le changement climatique avant 2020 pour compléter les négociations formelles. Une ambition croissante nécessitera aussi bien un leadership individuel que de la collaboration, des exemples concrets et des conditions propices permettant à ces exemples de se multiplier.

Le WWF demande que toutes les Parties accroissent leurs efforts de collaboration pour faire passer ces actions ambitieuses et leur soutien à l'échelle supérieure avant 2020 et après. Le WWF soutient le discours du pilier forestier du Plan d'actions Lima-Paris, qui souligne l'importance de la promotion de partenariats entre les pays et entre les acteurs étatiques et non-étatiques. Par le biais d'un processus de collaboration, les pays forestiers quantifieraient les réductions d'émissions supplémentaires qu'ils pourraient réaliser avec davantage de ressources et les pays donateurs et les acteurs non-étatiques reconnaîtraient ce leadership en y répondant avec un soutien matériel adapté et opportun. Ce cadre pourrait accélérer les ambitions dans le secteur forestier et, en cas de succès, servir de prototype pour d'autres secteurs.

Les dialogues et événements de haut niveau indiqués dans le texte de champ de travail 2⁹ reflétant les actions pré-2020 pourraient être une plateforme de rassemblement des acteurs pertinents, de catalyse de nouvelles initiatives forestières et de contribution équivalente.

⁸ PNUÉ. 2012. *The Emissions Gap Report 2012*. Programme des Nations Unies pour le développement. www.unep.org/pdf/2012gapreport.pdf

⁹ unfccc.int/files/meetings/bonn_oct_2015/application/pdf/ws_2.pdf

UN RÉGIME CLIMAT FORT POUR LE POPULATIONS ET LA NATURE

Nous devons quitter Paris avec des signaux clairs montrant que toutes les Parties sont prêtes à agir, dans le cadre d'un nouveau régime climat fort, transparent et inclusif qui fait la promotion de l'intégrité, équité et justesse environnementales. Les forêts et le secteur forestier doivent faire partie intégrante d'un tel régime. En outre, une reconnaissance adéquate du rôle du secteur de l'utilisation des terres dans les conclusions de Paris peut soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable.¹⁰

En outre, le WWF demande aux pays de prendre des engagements financiers clairs qui permettront aux pays en développement de faire passer immédiatement passer à l'échelle supérieure leurs actions de réduction des émissions dues à la déforestation et d'accroître le nombre de puits de carbone par le biais de la restauration des forêts. Ces actions doivent être d'ampleur, transformatrices, basées sur des faits scientifiques, responsables, inclusives et complémentaires.

Dans le secteur forestier, le nouveau régime climat doit établir des priorités entre la préservation et le maintien des forêts actuelles et la protection de la biodiversité, tout en reconnaissant le potentiel de restauration des terres dégradées et en améliorant les puits de carbone. Toutes les activités associées au climat dans le secteur de l'utilisation des terres doivent respecter des mesures de protection qui garantissent la participation des parties prenantes qui conviennent, dans la conformité des droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des préoccupations relatives à la biodiversité. Toutes les actions climat, entreprises par des acteurs étatiques ou non, doivent respecter les normes sociales et environnementales les plus strictes.



© SEBASTIAN RICH/HUNGRY EYES IMAGES / WWF

¹⁰ Bastos Lima, Marion G, et. al, 2015. *Forests Post-2015: Maximizing Synergies between the Sustainable Development Goals and REDD+*. World Wildlife Fund. http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/brief_3_sdgs_sept2015.pdf

100%
RECYCLÉ



© ANDRÉ BARTSCH / WWF

NOTRE VISION
L'initiative Forêt et Climat du WWF oeuvre pour garantir que REDD+ contribue de façon significative à la préservation des forêts tropicales et par conséquent à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation dans l'intérêt des populations et de la nature.
panda.org/forestclimate

/ [wwf](https://www.facebook.com/wwf) / [wwfforestcarbon](https://twitter.com/wwfforestcarbon)

Photos et graphiques © WWF ou utilisés avec la permission.
Texte disponible sous une licence Creative Commons.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.
www.panda.org/forestclimate

® Marque Propriétaire WWF enregistré © 1986 WWF-World Wide Fund for Nature (anciennement le Fonds mondial pour la nature), Gland, Suisse

CONTACT

FORESTCLIMATE@WWF.PANDA.ORG